Les règlements de la Défense

Le gouvernement anglais rembour-sera les allocations payées aux officiers allemands, prisonniers de guerre — Le blé de l'Ouest — Certificats de naturalisation

Certificats de naturalisation

Ottawa, 21 (D.N.C.) — Deux comités parlementaires siégeront à la présente session: le comité des banques et du commerce et le comité des règlements de la défense du Canada. Le comité bançaire aura à étudier, le projet d'une banque créditiste que le gouvernement provincial veut fonder en Alberta, Pour ce qui est du comité des règlements de la défense, après de nombreuses séances secrètes à la deuxième session de guerre, il fit modifier considérablement les règlements originaux mis en vigueur à la déclaration de la guerre en septembre 1939. On croît qu'il en sera de même cette fois encore. C'est le ministre de la Justice, M. Ernest Lapoinie, qui a annoncé que le comité se réunirait de nouveau à la Chambre des Communes.

* * * *

Ottawa, 21 (D.N.C.) — Le Canada ne paie aucune allocation aux prisonniers de guerre allemands actuellement dans les camps d'internement canadiens, à l'exception de celles qui sont prévues d'après l'accord conclu avec le Royaume-Unis en faveur d'offficiers prisonniers de guerre qui ont été envoyés au Canada de la Grande-Bretagne pour internement.

L'allocation payée à de tels officiers a été fixée par l'article 23 de

L'allocation payée à de tels offi-ciers a été fixée par l'article 23 de la Convention internationale relative aux prisonniers de guerre, à la suite d'entente entre les gouverne-ments de Grande-Bretagne et d'Al-lemagne. Tout déboursé fait par le Canada à ce sujet à la demande le Canada à ce sujet à la demande du gouvernement anglais, sous l'empire de l'entente précitée, est remboursable au Canada par ce dernier, lequel présume-t-on, se fera rembourser par le gouverne-ment allemand en vertu de l'art. 23 de la Convention internationale. Aucune allocation n'est payée au soldat ennemi ainsi interné, à moins qu'aux termes de la con-vention susdite ce soldat soit em-ployé à des travaux autres que les exercices réguliers du campe-

exercices réguliers du campement.

Ce renseignement a été fourni hier aux Communes par M. Pierre-F. Casgrain, secrétaire d'Elat, à M. W.-K. Esling, député de Koote-nay-ouest.

nay-ouest.

A * *

Ottawa, 21 (D.N.C.) — Le gouvernement fédéral, tout autant que les années dernières, financera les fermiers de l'Ouest jusqu'à cê qu'ils aient réussi à vendre une partie de la récoite de blé. M. J.-G. Gardiner. ministre de l'Agriculture, a annoncé hier à la Chambre des Communes que l'aunée 1940-41 serait considérée comme une "année critique" — à cause, il va de soi, de la mévente des céréales entreposées et engrangées dans les provinces des Proiries.

Proiries.

En conséquence, ou continuera la verser le boni de \$1 à \$2 l'acre par récolte de grain pourvu que la production ne dépasse pas 12 boisseaux l'acre. C'est lorsque le blé vend à moins de 80 cents le boisseau que les autorités canadiennes décrètent que "l'année est critique" quant aux céréales.

** ** **

Ottawa, 21 (D.N.C.) — Du 1er contembre 1939 au 30 septembre 1940, on a émis 15,048 certificats d'anturalisation, répartis entre Proiries.

" naturalisation, répartis entre Panciens sujets allemands, russes, italiens et japonais, a appris hier eux Communes M. Thomas Reid,

britanniques avant perdu leur na-tionalité du fait d'avoir épousé des rationaux d'un Etat en guerre avec le Royaume-Uni et, enfin, les cer-ficats émis à des femmes dont les roux avaient déjà été naturalisés.

Ottawa, 21 (D.N.C.) — Le nou-au député conservateur de Car-ion, M. Bussell Boucher, avait Ottawa, 21 (D.N.C.)

reau député conservateur de Carleton, M. Bussell Boucher, avait
demandé à M. Lapointe le nombre
d'Allemands, d'Italiens, de communistes et de membres du parti de
l'Unité nationale qui furent libérés
des names d'internement depuis le des camps d'internement depuis le

27 janvier 1940. Le ministre Justice ne crut pas bon de dévoiler ces chiffres avant d'avoir consulté ses conseillers à la Chambre, en l'occurrence les membres du comité parlementaire des règlements de la défense.